

COMMUNE DE LA TABLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 AVRIL 2019

Membres en exercice	9
Membres présents	8
Procurations	1

L'an deux mille dix-neuf, le 5 avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Table, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ, Maire.

Etaient présents : Jean-François CLARAZ, Bernard THIABAUD, Michel FORAY, Clément JACQUEMMOZ Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THOMAS
Absent excusé : Jean CAILLET (représenté par Bernard THOMAS)
Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Le Maire propose à l'assemblée, qui approuve à l'unanimité, l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant Avenant n°1 à la convention pluriannuelle pour la location de l'alpage du Champet.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 MARS 2019 (2019.04.01) :

Il est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :

2.1 - Budget Principal (2019.04.02)

Il est donné lecture du compte administratif 2018 :

Section de fonctionnement	Dépenses	528 637.55 €
	Recettes	637 363.20 €
	Excédent 2018	108 725.65 €
	Excédent reporté n-1	216 654.83 €
	Résultat de clôture	+ 325 380.48 €
Section d'investissement	Dépenses	341 868.92 €
	Recettes	370 330.04 €
	Excédent 2018	28 461.12 €
	Excédent reporté n-1	27 761.45 €
	Résultat de clôture	+ 56 222.57 €

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2018, le Maire ne participant pas au vote.

2.2 - Budget Eau et Assainissement (2019.04.03)

Il est donné lecture du compte administratif 2018.

Section de fonctionnement	Dépenses	43 441.19 €
	Recettes	49 724.63 €
	Excédent 2018	6 283.44 €
	Excédent reporté n-1	13 636.87 €
	Résultat de clôture	+ 19 920.31 €
Section d'investissement	Dépenses	10 929.00 €
	Recettes	31 187.95 €
	Excédent 2018	20 258.95 €
	Déficit reporté n-1	-497.25 €
	Résultat de clôture	+ 19 761.70 €

Le Conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2018, le Maire ne participant pas au vote.

3 - AFFECTATION DES RESULTATS :

3.1 Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Principal (2019.04.04)

Le Conseil constate un excédent de fonctionnement de 275 380.48 € et décide, à l'unanimité, d'affecter cette somme à l'article 002 en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2019.

3.2 Affectation du résultat de fonctionnement - Budget Eau et Assainissement (2019.04.05)

Le Conseil constate un excédent de fonctionnement de 19 920.31 € et décide, à l'unanimité, d'affecter cette somme à l'article 002 en recettes de fonctionnement au Budget Primitif 2019.

4 - COMPTES DE GESTION 2018 DU RECEVEUR (2019.04.06) :

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion du trésorier du Budget Principal et du Budget Eau et Assainissement 2018 qui présentent les mêmes écritures et résultats que les comptes administratifs de la commune

5 - VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019 (2019.04.07) :

Au préalable, le Maire revient sur les engagements pris lors de la campagne électorale de 2014 qui ont été réalisés.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des taux pour 2019, comme suit :

	Taux de référence 2018	Taux votés 2019
Taxe d'habitation	5,39 %	5,39 %
Taxe foncière sur le bâti	7,67 %	7,67 %
Taxe foncière sur le non bâti	38,07 %	38,07 %

Produit fiscal attendu	58 881 €	58 881 €
------------------------	----------	----------

*la différence du produit fiscal entre 2018 et 2019

est due à la revalorisation annuelle des bases de TH, TFB, TFNB des services fiscaux (2,2 % d'augmentation).

6 - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019 :

6.1 - Budget Principal (2019.04.08)

Le Maire propose d'établir le Budget Principal 2019 comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	643 398.89 €
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	447 933.10 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Principal 2019.

6.2 - Budget Eau et Assainissement (2019.04.09)

Le Maire propose d'établir le Budget 2019 du service Eau et Assainissement comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses et Recettes	76 071,00 €
Section d'investissement	Dépenses et Recettes	507 091,00 €

Principaux investissements budgétisés :

- 1- maillage du réseau d'eau,
- 2- périmètres protection des captages (phase administrative et travaux).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2019 du service eau et assainissement.

7- opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune (2019.04.10)

La Fédération nationale des communes forestières a engagé une action contre l'encaissement des produits de vente de bois des forêts communales, directement par l'ONF. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, soutient cette démarche et refuse l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la DGFIP.

Il autorise Le Maire à prendre toutes les mesures pour s'opposer à ce projet.

8-Adhésion au service Conseil en droit des collectivités proposé par le cdg73 et le cdg69 (2019.04.11)

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir, un service de conseils juridiques.

Le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier.

Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de moins de 500 habitants à 172 euros.

le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adhère, au titre des années 2019 et 2020, au service Conseil en droit des collectivités du cdg69, à la date de signature de la convention, et, autorise le Maire à signer les documents afférents.

9- Création d'un emploi saisonnier (2019.04.12) :

En raison du surcroît de travail au service technique en période estivale (pour l'entretien des voiries, accotements, espaces verts), il y a lieu, de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi d'adjoint technique à temps complet, non permanent pour besoins saisonniers - pour la période du 27 mai au 27 septembre 2019, et autorise le Maire à recruter un agent et à signer les contrats de travail (plusieurs CDD)

10 Convention pluriannuelle pour la location de l'alpage du Champet - Avenant n°1 (2019.04.13)

Une convention pluriannuelle, du 15 mai 2016 au 30 avril 2022, a été signée le 11 mars 2016 entre la commune de La Table, l'ONF et l'exploitant Michel GIRERD pour la location de l'alpage du Champet.

Un avenant n°1 modifie cette convention pour définir avec précision les limites de l'alpage en faisant référence aux parcelles forestières (et non plus aux parcelles cadastrales), superficie de 115.92 hectares, ainsi que de porter la durée du bail jusqu'au 1^{er} mai 2025 afin de pérenniser les travaux d'entretien et d'exploitation engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 et autorise le Maire à le signer.

11 Succession ALBERTO : décision reportée

12 - QUESTIONS DIVERSES :

TRAVAUX :

achevés : Aménagement en engazonnement du terre-plein de Repidon (SER TPR)

en cours : Parking des Landaz (entreprise FORESTIER)

à venir : Voie communale La Martinette. La DDT, la Préfecture et le Conseil Départemental de Savoie visiteront le futur chantier le 16 avril prochain

DIVERS :

La Mise en place du compteur LINCKY sur la commune est programmé pour les mois à venir

A l'issue du Conseil Municipal, Michèle ROYBON a démissionné de cette instance.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 10 mai 2019 à 20h00

La séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Jean-François CLARAZ

